



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.7  
23 mai 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE  
Vingt-quatrième session  
Bonn, 18-26 mai 2006

Point 5 de l'ordre du jour  
Recherche et observation systématique

### **Recherche et observation systématique**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents FCCC/SBSTA/2006/MISC.3 et Add.1 contenant les vues des Parties sur les besoins et les priorités recensés en matière de recherche aux fins de la Convention, notamment sur le renforcement des capacités dont les pays en développement disposent pour contribuer et participer à la recherche sur les changements climatiques. Il a également pris note du document FCCC/SBSTA/2006/INF.2 faisant la synthèse des besoins et des priorités en matière de recherche aux fins de la Convention, tels qu'ils ressortaient des documents susmentionnés, des documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2005/3, des communications nationales et du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

2. Le SBSTA a remercié les programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques des informations communiquées durant la réunion spéciale organisée en marge de sa vingt-quatrième session sur les besoins en matière de recherche aux fins de la Convention.

3. Le SBSTA a pris note des informations fournies<sup>1</sup> par ces programmes sur leurs activités en cours pour répondre aux besoins en matière de recherche découlant de la Convention, notamment pour renforcer les capacités et la participation des pays en développement à la recherche sur les changements climatiques.

4. À cet égard, et en écho à la décision 9/CP.11, le SBSTA a invité ces programmes à lui communiquer, conjointement ou séparément, avant sa vingt-cinquième session (novembre 2006) un ou

---

<sup>1</sup> Les communications présentées par les programmes régionaux et internationaux de recherche peuvent être consultées sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante:

[http://unfccc.int/methods\\_and\\_science/research\\_and\\_systematic\\_observation/items/3461.php](http://unfccc.int/methods_and_science/research_and_systematic_observation/items/3461.php).

des rapports succincts s'inspirant de la réunion spéciale susmentionnée, et où seraient notamment relevés les calages éventuels entre leurs activités de recherche et les besoins aux fins de la Convention, discernés par les Parties, par exemple dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.2 et où des réponses à ces besoins seraient proposées.

5. Conscient du rôle important que les réseaux régionaux peuvent jouer, et jouent effectivement, dans les Amériques et dans la région Asie-Pacifique pour renforcer la participation des pays en développement aux recherches sur les changements climatiques, le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'action entreprise en vue de créer un réseau régional de recherche sur les changements climatiques pour l'Afrique et a encouragé les Parties à appuyer et à développer davantage de tels réseaux régionaux.

6. Le SBSTA a reconnu qu'il importait d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'échange des données résultant de l'observation systématique ainsi que leur intégration dans des séries de données qui se prêtent aux activités de recherche. Il a rappelé qu'il était nécessaire que toutes les Parties continuent à appuyer et à renforcer l'observation systématique.

7. Le SBSTA a rappelé qu'il fallait continuer à améliorer la communication d'informations scientifiques sur les changements climatiques aux décideurs et au public en général.

8. Le SBSTA a par ailleurs jugé nécessaire de renforcer la communication et la coopération entre les Parties et les programmes régionaux et internationaux de recherche pour répondre aux besoins de recherche aux fins de la Convention.

9. Le SBSTA a décidé de rechercher les moyens de contribuer à un dialogue plus efficace entre les Parties et les programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques, dans le contexte de la décision 9/CP.11. Il a invité les Parties et ces programmes à soumettre au secrétariat, avant le 23 février 2007, leurs vues sur ce sujet, pour qu'il les examine à sa vingt-sixième session (mai 2007). Pour encourager le déroulement du dialogue, il a demandé au secrétariat d'organiser à sa vingt-sixième session une réunion aux fins d'un débat informel entre les Parties et d'inviter les représentants desdits programmes et du GIEC à y participer. Il a fait observer qu'il faudrait envisager, notamment, d'organiser un atelier avant ou pendant sa vingt-huitième session (juin 2008) afin de favoriser un échange de vues approfondi sur les besoins de recherche aux fins de la Convention.

-----